



**HAL**  
open science

# LA FEMINISATION DE LA LANGUE : UN DEBAT LINGUISTIQUE ? LECTURE CROISEE DES DISCOURS DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Olivier-Serge Candau

► **To cite this version:**

Olivier-Serge Candau. LA FEMINISATION DE LA LANGUE : UN DEBAT LINGUISTIQUE ? LECTURE CROISEE DES DISCOURS DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE. *Multilinguales*, 2024, 12 (1). hal-04629903

**HAL Id: hal-04629903**

**<https://hal.science/hal-04629903v1>**

Submitted on 1 Jul 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA FEMINISATION DE LA LANGUE : UN DEBAT LINGUISTIQUE ? LECTURE CROISEE DES DISCOURS DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

THE FEMINIZATION OF LANGUAGE :  
A LINGUISTIC DEBATE ? A CROSS-READING OF THE DISCOURSES OF THE ACADÉMIE  
FRANÇAISE

Olivier-Serge CANDAU

Université des Antilles, GUADELOUPE [oliviersergecandau@yahoo.fr](mailto:oliviersergecandau@yahoo.fr)

### Résumé

La prise en compte des marques du féminin dans la langue a varié au cours des siècles et selon les théoriciens. La première est celle de ses défenseurs d'une féminisation de la langue, que cela soit celle des titres, des métiers et des fonctions, ou celle de l'usage systématique du féminin et du masculin dans les messages adressés à un auditoire mixte. La seconde, défendue par l'Académie française, repose sur le refus d'une féminisation forcée de la langue. Un clivage s'opère donc entre les défenseurs de la féminisation, qui mettent l'accent sur la dimension sociale du débat (l'égalité des dénominations dans la langue comme garantie de l'équité des sexes dans la société) et ses détracteurs, qui s'appuient sur une approche linguistique (l'usage du masculin s'explique par sa valeur de généricité). Pourtant la déclaration du 28 février 2019 d'une Académie française désormais favorable à une féminisation partielle invite à discuter ce clivage. Et ce revirement semble d'autant plus surprenant en raison notamment de la présence d'Edwards dans la commission d'étude, dont on peut estimer que les positions affirmées collectivement (2014) et individuellement (2017) contestaient largement le bien-fondé d'une terminologie féminisée. Quoique que ces discours adoptent des points de vue qui semblent s'exclure (2014, 2017 *versus* 2019), ils gagnent pourtant à être considérés de façon complémentaire. D'une part parce qu'ils produisent un savoir sur les mécanismes de la langue. D'autre part parce qu'ils mettent en scène par un ensemble de procédés rhétoriques une stratégie argumentative qui vise bien plus les émotions que la raison. L'unité des positions de l'Académie française (2014, 2017 et 2019) relève ainsi d'un jeu subtil entre discours et pouvoir. Le discours de l'Académie sur la féminisation de la langue sollicite autant des arguments solides (relevant d'un discours du pouvoir) que de la sensibilité (relevant des pouvoirs du discours).

**Mots clés :** Académie française, féminisation de la langue, langue, pouvoir

### Abstract

The inclusion of feminine signifiers in the French language has seen varying practical and theoretic approaches over the centuries. The first appears in the defence of a feminisation of the French language, whether through titles, professions or functions, or the systematic use of the feminine and the masculine in messages addressed to a mixed audience. The second approach, defended by the *Académie française*, involves a refusal to use a forced feminisation of the language. There is thus a rift between those defenders of feminisation, who focus on the social dimension of the debate (the equality of linguistic denominations as a guarantee of

sexual equality in society) and the detractors (for whom the use of the masculine is justified by its generic value). However, the declaration of February 28<sup>th</sup>, 2019 by an *Académie française* which has declared itself in favour of a partial feminisation invites discussion of this dichotomy. And this about-turn seems all the more surprising, particularly due to presence of Edwards on the study commission whose position affirmed collectively (2014) and individually (2017), widely contested the rationale of a feminised terminology. Although these discourses adopt points of view which are apparently mutually exclusive (2014, 2017 *versus* 2019), they can nevertheless be considered to complement each other, on the one hand because they produce an understanding about the mechanisms of the language, and on the other hand because, through a set of rhetorical procedures, they depict an argumentative strategy that targets the emotions rather than reason. The unified positions of the *Académie française* (2014, 2017 and 2019) also present a subtle play between discourse and power. The *Académie's* discourse on the feminisation of the language solicits as many solid arguments (arising from a discourse of power) as sensitivity (arising from the powers of discourse).

**Keywords :** Académie française, feminine signifiers, language, power

La question de la féminisation de la langue française est révélatrice, dans le discours institutionnel, de la complexité à la fois linguistique et sociale de la notion de genre. Comment peut-on intégrer davantage les marques du féminin dans la langue française ? Quels sont les arguments en faveur d'une féminisation des noms de métiers, de fonction et de grade ? Est-il envisageable d'inscrire les marques sexuées de son auditoire dans un discours qui lui est destiné ? Le débat oppose schématiquement d'un côté les défenseurs d'une féminisation de la langue, qui raisonnent en termes sociologiques et d'un autre côté ses détracteurs, dont l'Académie française en tête de file, qui argumentent en termes linguistiques. Alors que pour les premiers le recours systématique aux marques du genre est un préalable à l'équité des sexes, pour les seconds, la répartition du genre ignore celle du sexe. La question qui se pose est donc de savoir si le langage a une liberté ou non vis-à-vis du monde, et plus particulièrement quelles sont les propriétés des mots sur lesquelles le locuteur est capable de pouvoir agir. Cette interrogation ressortit sans doute à la philosophie du langage (Austin, 1970). Ce n'est pourtant pas la perspective qui sera retenue ici. D'une part, notre étude soulève autant des questions relevant du plan formel (la mise en scène de la controverse sur la féminisation de la langue) que des idées à proprement parler (la légitimité de la féminisation de la langue). D'autre part, nous avons décidé de nous intéresser plus particulièrement à la façon dont le débat sur la féminisation de la langue s'engage dans les discours de l'Académie française. Deux raisons expliquent ce choix :

- l'attachement particulier des académiciens à la langue française fait de chaque discours rédigé un objet linguistique d'un grand intérêt ;
- l'étonnement de constater à la fois le grand nombre de discours consacrés à un débat pourtant déjà tranché dès 1984 par Dumézil et Lévi-Strauss, puis le revirement en 2019 d'une commission d'académiciens désormais favorable à une féminisation partielle de la langue, parmi lesquels Mickaël Edwards, ayant manifesté jusque-là une grande hostilité (2017).

L'argumentaire des académiciens est précieux de point en point : il fait état d'une prise de position conflictuelle sur la langue, il prend forme dans une matérialité verbale dense, et tout

laisse entendre que c'est dans la forme même du discours que se manifeste toute sa force. Sans pour autant remettre en cause le constat de l'inégalité sociale entre les sexes, le discours des académiciens, s'il s'inscrit bien dans une perspective essentiellement linguistique (par l'étude du fonctionnement de la langue) et langagière (par les prescriptions en matière d'usage qu'elle impose), n'est pas pour autant dépourvu d'une certaine virulence. On pourrait en effet s'émouvoir de ce que l'émotion soit aussi palpable dans des discours orientés *a priori* sur l'explication linguistique, au point de devenir un soutien de choix dans la construction de l'argumentation. Héritière d'une tradition rhétorique forte (à laquelle les *Discours* de réception ne dérogent pas), l'Académie française, dans ses prises de position sur la féminisation de la langue, réactive les liens un peu suspects entre pouvoir et discours. La *gardienne* de la langue révèle ainsi à demi-mot les tensions entre un discours du pouvoir (par l'autorité dont elle dispose pour légiférer sur la langue) et les pouvoirs de persuasion de son discours (par le recours aux images littéraires qui traversent l'ensemble des discours).

Cette étude est conçue en trois temps :

- le premier vise à comprendre de façon globale le positionnement de l'Académie française sur la féminisation de la langue à travers ses permanences et ses ruptures ;
- le second à mettre au jour les arguments sur lesquels reposent les propositions des académiciens ;
- la troisième se consacre à la mise en évidence d'un réseau d'images à partir duquel le discours fonde une autre forme de légitimité.

## 1. PERMANENCE ET RUPTURE DANS LE DISCOURS DE L'ACADEMIE VIS-A-VIS DE LA FEMINISATION DE LA LANGUE

La première partie de cette étude vise à comprendre de façon globale le positionnement de l'Académie française sur la féminisation de la langue à travers ses permanences (2014 et 2017) et ses ruptures (2019).

### 1.1. La déclaration de 2014 comme une mise au point sur la langue

La question de la féminisation de la langue française dans les noms de métiers, de fonctions, de grades et de titres a donné lieu, en 2014, à une *Mise au point de l'Académie française*, texte dans lequel l'institution fait montre à la fois de son ouverture quant à l'introduction de certains mots devenus courants en français, et elle témoigne également de la validité de ses critères pour accepter ou pas une forme nouvelle dans son dictionnaire. Cette mise au point sur la langue en 2014 s'insère dans la droite ligne d'un ensemble de critiques de la féminisation des noms dont on rappellera ici brièvement les étapes. Le nombre d'attaques à l'encontre de la féminisation de la langue adressées directement par l'institution elle-même reste réduit. On retient seulement quatre extraits :

- deux discours à visée générale (Dumézil et Lévi-Strauss, 1984 ; Académie française, 2002) ;
- un éclaircissement sur les présupposés linguistiques du débat (Académie française, 2014) ;
- une rubrique dédiée à la langue française régulièrement actualisée (Académie française, 2018).

Les déclarations individuelles sont à l'inverse bien plus nombreuses (huit extraits) :

- cinq discours (trois tenus par le secrétaire perpétuel, de Druon en 1998 et de Carrère d'Encausse en 2006, deux relatifs à la réception d'un académicien, celui de Veil en 2010 et de Sallenave en 2012, et celui de De Broglie en réponse à la réception de Druon à l'Académie en 2002) ;
- un dédié aux prix littéraires (Druon, 1995) ;
- un avant-propos à la 9<sup>e</sup> édition du dictionnaire (Druon, 2000) ;
- un hommage en l'honneur du secrétaire perpétuel (Nora, 2009).

Un balayage de l'ensemble des discours montre que l'essentiel de la critique adressé à la féminisation de la langue relève d'un traitement linguistique plutôt que politique. En effet, le recours à des preuves d'ordre morphologique montre que l'Académie ne situe pas la discussion sur la question de la parité entre les sexes (Druon, 1991). Ainsi, il n'est guère question de s'adresser à *Madame la Ministre* non plus que d'évoquer le parcours d'une *écrivaine*. L'usage du masculin se justifie en diachronie par le remplacement du neutre, dont il a hérité de la valeur de généricité (*Madame le Ministre*). Est également avancé l'argument selon lequel il est préférable de recourir à un substantif classifieur pour marquer le genre féminin (*une femme écrivain*). En outre, dans cette critique adressée par l'Académie française aux défenseurs d'une féminisation de la langue, dans cet argument qui s'appuie sur l'histoire de la langue, se dessine en creux une représentation du langage, dont on peut restituer ainsi les grandes lignes :

- s'inscrire en faux contre l'incertitude linguistique, en articulant le respect de la forme (par le rappel des règles morphologiques et syntaxiques) et l'entrée dans l'usage (par

l'intérêt porté aux réalisations linguistiques nouvelles pour peu qu'elles relèvent du bon usage) ;

- d'opérer une surveillance accrue de la langue et de ses usages autant que de contribuer à une meilleure connaissance de la morphologie lexicale ;
- de poser l'autonomie du langage par rapport au réel (Gardes-Tamine, 2005 : 19). Ce présupposé aura deux conséquences. D'une part que le langage n'a pas vocation à rendre compte de ce qui est vrai ou faux, ce qui amène à bousculer la relation symétrique entre langage et société. D'autre part, que le référent ne préexiste pas nécessairement à sa désignation, car il peut être construit par l'énoncé (un mot peut renvoyer à un être, un objet, un événement imaginaire). Il serait donc légitime d'admettre que les mots (notamment ceux qui désignent les métiers) puissent retenir les propriétés des objets auxquelles ils renvoient (la fonction) sans pour autant marquer le sexe de celui auxquels ils s'appliquent.

On le voit, avec le débat sur la féminisation des noms de fonction se pose donc la question des contraintes imposées à la langue, qu'elle soit externe (par la norme) ou interne (par le canon). Les défenseurs de la féminisation se placent du côté de la norme. La norme est fixée par des contraintes extérieures (Gardes-Tamine, 2011). À l'absence de marquage des noms de fonction, les féministes substituent un marquage sexué. L'Académie prône à l'inverse un usage de la langue conforme à son canon. Le canon est constitué de l'ensemble des règles d'usage établies à partir des contraintes de la langue, qu'une analyse générale du système langagier sous-tend et explique. Le discours de l'Académie n'a donc pas vocation à être prescriptif dans la mesure où il n'impose pas de normes et engage à respecter le canon de la langue.

La mise au point de l'Académie de 2014 poursuit cette perspective en exposant, non plus tant des critiques acerbes que des réserves en matière de féminisation des noms à trois titres :

- linguistique par l'écart des formes produites sans lien avec les ressources offertes par la langue ;
- épilinguistique par la prise en compte des jugements des locuteurs notamment de ceux qui revendiquent le maintien à la forme masculine ;
- sociolinguistique par la crainte du sort incertain que certaines pratiques incohérentes pourraient lui réserver.

## **1.2. Le bloc-notes d'Edwards en forme d'épilogue**

En 2017, la question de la féminisation de la langue ressurgit à l'occasion du débat sur l'écriture inclusive à l'école. L'un des académiciens, Edwards, aborde ce fait de société dans le bloc-notes de l'Académie, et signe ainsi *Aimons-nous "encore" la langue française ?* de son nom. À la différence de ce qu'il se produit dans le texte institutionnel de 2014, l'argumentation d'Edwards repose sur le constat subjectif d'une écriture inclusive nuisible, qui est à la langue française ce que l'eczéma est à la peau : une maladie. Si dans ces deux textes le féminisme est reconnu comme un mouvement acceptable, il ne saurait être pour autant convoqué comme motif de lutte pour l'égalité homme-femme dans les usages du français écrit et oral. L'argument selon lequel la langue est sexiste n'est donc pas acceptable pour l'Académie, qui affirme que défendre le féminin en grammaire ce n'est pas défendre les femmes. Avec cette question de la féminisation, le conflit paraît donc à la fois *dans* la langue

et *sur* la langue, c'est-à-dire dans la possibilité d'en changer la forme et sur le refus d'en faire un outil idéologique. Si la position de l'Académie est linguistiquement claire dans le texte de 2014, c'est nettement moins le cas dans celui d'Edwards en 2017. En effet, l'argument avancé à l'encontre de la féminisation n'est ni idéologique, ni linguistique, il relève d'un jugement personnel. Edwards, en effet, trouve que l'écriture inclusive est disgracieuse, si bien qu'elle dénature la langue. L'académicien évoque en guise d'exemple la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, qu'il faudrait à nouveau rédiger si l'écriture inclusive était officialisée. Il donne ainsi si un l'exemple à partir de l'article 1 : « Nul-le homme/femme ne peut être accusé-e, arrêté-e ni détenu-e que dans les cas déterminés par la Loi ». Il en donne alors l'analyse suivante : « Comment lire ce charabia, cette écriture sans parole, même en le prononçant silencieusement dans sa tête ? ».

Si en apparence les arguments présentés sont déjà bien connus du discours des académiciens (difficulté à déchiffrer l'écriture inclusive, complexité à comprendre ce qui est lu, et impossibilité de respecter la syntaxe), c'est bien l'humour railleuse et caustique qui domine dans ce texte. Toute l'ironie consiste ici à solliciter Descartes (en citant les premières phrases du *Discours de la méthode*) dont le lecteur complice sait que la force du raisonnement tient à la clarté et à la rigueur du raisonnement, alors même qu'il propose un ensemble d'énoncés en écriture inclusive désormais peu lisibles et encore moins compréhensibles.

### **1.3. La déclaration de 2019 un revirement de l'Académie ?**

À la précédente mise au point du 10 octobre 2014 s'oppose la retentissante déclaration du 28 février 2019 d'une Académie française désormais favorable à une féminisation partielle des noms de métiers. Si le revirement de l'Académie semble d'autant plus surprenant, c'est en raison notamment de la présence de Edwards dans le commission d'étude (aux côtés de De Broglie, Sallenave et Bona), dont on peut estimer que le bloc-notes de 2017 conteste largement le bien-fondé d'une terminologie féminisée. Bien que cette nouvelle déclaration de l'Académie adopte un point de vue assez différent, voire opposé sur certains points, elle gagne pourtant à être considérée de façon complémentaire. Elle permet notamment d'appréhender *a posteriori* les postulats sur lesquels s'appuie le discours d'Edwards.

La déclaration de 2019 est l'occasion tout d'abord de faire le point sur la connaissance *de* la langue *par* la langue elle-même, c'est-à-dire ce que l'observation même de la langue nous apporte en matière de connaissance sur les marques du féminin. La mise au point par l'Académie en 2014 rendait déjà compte de trois principes fondamentaux :

- la féminisation des noms s'inscrit dans une longue tradition médiévale ;
- cette féminisation est rendue possible à la condition de respecter des procédures morphologiques attestées ;
- le recours au masculin témoigne souvent d'une valeur générique et non sexuée.

Sans remettre en cause ses postulats, la déclaration de l'Académie de 2019 défend une séparation entre le genre (relatif au signe) et le sexe (relatif au référent). Elle reconnaît alors la féminisation partielle des noms de métiers et de professions (indissociables de l'identité genrée de celui qui l'exerce) tout en la refusant aux fonctions (distinctes de celui qui l'exerce). Prenant en compte les qualités de celui qui en a la charge, la fonction assure à chacun en effet, quel que soit le sexe, une équité de traitement.

La difficulté à apprécier les formes féminisées apparaît plus nettement dès que l'on s'efforce

de déterminer un recueil d'usages attestés : « Les documents mis à la disposition de l'Académie grâce au concours de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (D.G.L.F.L.F.) font apparaître l'étroitesse du corpus disponible. » (2019 : 2). Le fait qu'il n'existe pas de relevé d'exemples suffisamment convaincants de la féminisation de la langue dans les pratiques verbales observables ouvre la voie à une déformation programmée de la langue. C'est bien cette plasticité des exemples féminisés fabriqués à l'envi que donne à voir sur un mode humoristique le bloc-notes d'Edwards de 2017. L'académicien donne à lire un ensemble de formes lexicales en insistant sur le discrédit qu'elles font peser sur la langue qu'il n'est plus possible de lire et d'enseigner. Sur ce point le bloc-notes d'Edwards préfigure largement la mise au point de 2019. La surprise à la lecture de la déclaration de 2019 tient davantage à la place minorée qu'occupe une question pourtant centrale dans le bloc-notes de 2017. À la différence de ce qu'Edwards écrit en 2017, l'articulation entre l'écrit et sa transcription sonore fait l'objet d'un traitement mineur. L'ajout du -e surnuméraire, qui rendait pour Edwards la lecture des énoncés inintelligible, entraîne de simples réserves que nous soulignons :

- « Cette terminaison [...] n'est pas perceptible à l'oreille » (2019 : 8) ;
- « La même réserve vaut pour certaines formes auxquelles l'oreille n'est pas accoutumée » (2019 : 18).

La déclaration de 2019 se contente de soulever des interrogations en matière d'usage :

- quelle pérennité envisager pour la prononciation d'une consonne sonorisée (comme « substitute ») qui l'est rarement en finale de mot ?
- comment aligner la prononciation des finales de mots alors que certaines sont souvent peu audibles (« cheffe ») ?

Si la déclaration de 2019 poursuit la mise en garde de la déclaration de 2014 et du bloc-notes de 2017 contre une féminisation débridée de la langue, elle met cependant de côté la question fondamentale d'une articulation raisonnée entre l'écrit et l'oral pourtant largement centrale dans les propos d'Edwards.

De cette lecture croisée des trois discours (2014, 2017 et 2019), on doit surtout retenir le fait que la féminisation de la langue est conditionnée par les possibilités inscrites dans son système. Les exemples de féminisation des noms de métiers que propose la déclaration 2019 concernent en priorité les formes attestées récemment, dont certaines s'avèrent problématiques (auteur(e), chef(fe), agent(e)). À ce titre le point de vue des académiciens repose sur des arguments déjà identifiés, dont la mise au point de l'Académie en 2014 avait largement exposé toute l'étendue. Pour prendre la mesure du potentiel de la langue, il faut définir les paramètres qui garantissent la pertinence d'une forme féminisée. Quels sont les noms de métiers qu'il est possible ou non de féminiser ? Les critères sont-ils seulement morphologiques ? C'est à ces questions que nous nous efforcerons de répondre dans la seconde partie.

## **2. DISCOURS DE L'ACADEMIE FRANÇAISE : LES POUVOIRS D'UNE INSTANCE DE LEGITIMATION DE LA LANGUE**

L'Académie française ne cesse de rappeler sa légitimité en matière de prescription linguistique. L'ensemble de ses discours (2014, 2017 et 2019) fournit des réponses claires et attendues au sujet de ce que l'on sait de la langue (par le recensement des formes féminisées au sein de multiples corpus), de ce que l'on peut en dire (par la discrimination des formes



grammaticales et agrammaticales) et ce que l'on doit en dire (par la formulation de règles d'usage). L'exploration des limites de la féminisation de la langue se donne à lire dans la critique de l'écriture inclusive, que cela soit d'abord précisément dans le bloc-notes d'Edwards (2017) ou de façon disséminée dans l'ensemble des discours. Un examen minutieux des critiques adressées à l'écriture inclusive permettra de proposer une alternative, soucieuse de redéfinir la place du genre dans la langue, sans heurter les positions de l'Académie française.

## 2.1. Critique d'Edwards à l'encontre de l'écriture inclusive

Pour comprendre toute la saveur du réquisitoire d'Edwards, il faut prendre le temps de relire les exemples formulés par l'auteur lui-même, lesquels, témoignent des opérations linguistiques à l'œuvre dans l'écriture inclusive. L'agrammaticalité des énoncés produits par l'écriture inclusive, que nous mettrons en italique, relève de plusieurs catégories grammaticales.

La première est celle de la référenciation, entendue ici comme la relation établie par les noms et les pronoms, entre une expression linguistique et le référent extralinguistique auquel elle renvoie. On rencontre deux cas de figure :

- un alourdissement des informations apportées dans les énoncés par l'ajout d'un nom ou d'un pronom féminin surnuméraire. Il peut s'agir de :
  - la répétition du pronom indéfini (« *chacun et chacune* pensent en être si bien pourvu(e) », « *tous et toutes* se trompent », remplaçables par « tout le monde ») et démonstratif (« *ceux et celles* parmi les habitants et les habitantes »), au masculin puis au féminin, qui repose sur la confusion entre deux formes homonymiques, l'une renvoyant à la totalité et l'autre au genre ;
  - la substitution de deux pronoms marquant chacun le genre et le nombre (« *s'ils [...] ou elles* sont éligibles à ce poste ») au pronom attendu marquant simplement le nombre (« s'ils »).
- L'appauvrissement sémantique du mot employé. Le sens du mot « homme », dont l'acception première étendue est celle de tout être appartenant à l'espèce animale la plus développée sans considération de sexe, est abandonnée au profit d'une acception seconde restreinte, celle de tout mâle adulte de l'espèce humaine (« tous les *hommes* et toutes les femmes »).

L'écriture inclusive a donc une répercussion sur le renvoi des noms et des pronoms à leurs référents. Il ne s'agit plus de délimiter un ensemble (valeur générique) mais de distinguer au sein même de cet ensemble deux sous-ensembles systématiquement sexués (valeur de genre).

La seconde catégorie relève de l'articulation entre l'oral et l'écrit. On distingue deux phénomènes :

- une hésitation dans la transcription du [ə] muet. Le texte donne à voir deux possibilités : « chacun et chacune pensent en être si bien *pourvu(e)* » et « Le (la) président.e *élu.e* ». En effet, aucune des deux transcriptions n'est grammaticalement acceptable. La marque du « e » ne peut s'employer qu'à la condition d'en doter aussi le pronom « chacun » : « *Chacun(e)* pense en être si bien *pourvu(e)* ». La seconde transcription (« Le (la) président.e *élu.e* ») est incohérente dans la mesure où, par convention, le recours aux points à l'intérieur d'un mot se limite aux sigles qui se reconnaissent à l'emploi de lettres capitales dont ils marquent la

séparation.

- Une lecture à voix haute hasardeuse qui rend insurmontable la compréhension de l'énoncé. La confusion des marques orthographiques relève soit de :

- la coexistence des deux formes possibles de pluriel de l'adjectif (« Les hommes/femmes naissent et demeurent libres et *éga-ux-les* en droits ») ;
- la disparition de l'accent (« *cher.e.s* compatriotes) qui rend ambiguë la prononciation de la voyelle (cher *versus* chère).

La grande confusion introduite autant par les choix de transcription que par la confusion des marques orthographiques rend l'ensemble des énoncés illisibles.

La troisième catégorie rassemble l'ensemble des énoncés qui contreviennent aux règles d'usage de la langue. Ce classement fait apparaître des formes erronées relevant de :

- la construction de nouvelles unités lexicales. L'auteur fabrique, non sans humour, une nouvelle locution pronominale (« *les uns et les unes [...]* *les autres* sont plus raisonnables »), et féminise des noms de fonctions (« la chef.fe de l'État ») au risque de produire un énoncé dépourvu de sens ;
- d'une confusion sur la fonction de l'article. Dans l'exemple retenu (« Descartes serait devenu *l'homme, ou la femme, le plus /la plus absurde* de son époque »), l'article devant l'adjectif au superlatif relatif reste invariable puisqu'il y a comparaison entre les différents degrés d'un même ensemble (tous les individus de son époque).

La lecture de ces derniers exemples montre que l'écriture inclusive consiste en un remaniement de la langue tout à fait contraire aux possibilités linguistiques inscrites dans son système. La proposition de texte réécrite par Edwards est donc doublement absurde, à la fois parce qu'elle est illisible et donc inaudible, mais aussi parce qu'elle est inintelligible (les énoncés perdent leur sens).

L'écriture inclusive, tout à fait compréhensible d'un point de vue pragmatique, puisqu'elle s'efforce de prendre en compte le genre de l'auditoire est à reconsidérer si l'on raisonne en termes linguistiques. La formulation de la chaîne d'accord de l'écriture inclusive (base nominale + suffixe masculin + point<sup>[1]</sup><sub>sep</sub>+ suffixe féminin) pose la question de la recevabilité de l'énoncé inclusif, notamment en matière de grammaticalité (à quelles conditions les unités significatives du mot peuvent-elles apparaître à l'état libre ?) et d'acceptabilité (comment lire simultanément un mot au masculin et au féminin ?).

L'écriture inclusive telle que la préconise Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (2015) nous interpelle donc. Elle consiste à rendre visible la segmentation des mots en unités minimales distinctes les unes des autres. Soit l'exemple de « sénateur.trice » fourni par le Haut Conseil : le morphème lexical (« sénat- »), qui dote le mot de son individualité sémantique, et le morphème grammatical (« teur.trice »), qui l'inscrit dans une classe donnée (l'adjectif qualificatif « sénateur.e »). Le morphème lexical est défini comme une unité instable du lexique appartenant à une liste ouverte soumise à l'enrichissement lexical. Il peut se rencontrer à l'état libre. Le morphème grammatical, à l'inverse, s'apparente à une unité de la grammaire appartenant à un inventaire stable. Nécessairement adjoint à une base, il ne peut pas se rencontrer à l'état libre. L'écriture inclusive rend possible l'identification linéaire des morphèmes (bases et suffixes) ce que la langue écrite ordinaire rend impossible, puisqu'elle amalgame les deux signifiants.

Les incohérences de l'écriture inclusive sont largement imputables à la simplification des règles morphologiques mises en œuvre, qui se traduit de deux façons :

- la disparition du terme classifieur adjoint à une base invariable (une femme sénateur) au profit d'une variation systématique du genre du suffixe qu'elle soit prévisible (écrivain/écrivaine) ou non (chef/cheffe). À quoi bon écarter le recours au classifieur (pourtant largement discriminant) pour lui substituer une finale en -e caduc bien peu audible ?
- La sonorisation de voyelles muettes à l'oral. On prononce désormais le « e » de « jolie » tandis qu'il n'existe qu'une seule forme à l'oral [zoli] pour désigner le féminin et le masculin. Avec cette proposition, l'écart se creuse davantage avec l'usage. Ce graphème à fonctionnement idéographique (Catach, 1995) a simplement pour fonction de dénoter l'accord en genre. À la différence des consonnes finales de mots, qui assument le même rôle, il n'a pas vocation à être prononcé même en liaison.

L'écriture inclusive entraîne ainsi un décalage entre ce qui est lu et ce qui est à lire par :

- la complexification de la transcription écrite. Soit l'énoncé suivant : « des filles et des garçons laid.e.s ». Deux problèmes se posent, celui de savoir comment lire le mot « laid.e.s », et celui de l'appariement des phonèmes et des graphèmes. Avec l'écriture ordinaire, le « d » est prononcé ([lɛd]) seulement lorsqu'il est écrit : « laide ». Avec l'écriture inclusive, le « d » est écrit (« laid ») lorsqu'il n'est pas prononcé ([lɛ]), mais n'est plus écrit (.e) lorsqu'il est prononcé ([lɛd]). L'orthographe inclusive complexifie sa transcription. À la difficulté première du morphogramme « d », dont la fonction est seulement d'indiquer son appartenance à une famille dérivationnelle (« laid/laideur/enlaidir »), s'ajoute désormais celle de sa disparition au moment de sa lecture (« laide ») ;
- le chevauchement des lectures d'un même mot. Comment lire l'énoncé suivant : « mes bon.ne.s ami.e.s » ? Un même mot se prononcera d'une part [bɔ̃] et d'autre part [bɔn]. L'altération de l'adjectif en deux parties par le point rend difficile à percevoir le doublement de la consonne finale [n] qui dénasalise la voyelle nasale [ɔ̃] ;
- la perturbation des unités de la chaîne parlée. Elle se pose à un double niveau : la lecture, lorsque la forme graphique n'est plus en mesure de noter la forme phonétique, et la compréhension, par l'ambiguïté de l'énoncé produit. Comme nous l'avons évoqué précédemment avec l'adjectif « bon.ne », la transcription de l'énoncé « un.e grand.e ami.e » est critiquable. Il repose sur la double prononciation du mot « grand. » dont la consonne finale muette [d], devra dans le cas du masculin, s'assourdir en [t] au moment où elle se prononce ([gʁɑ̃-ta-mi]), et dans le cas du féminin, prendre appui sur la voyelle du mot suivant ([gʁɑ̃-da-mi]). Plus inquiétant encore, comment lire l'énoncé appui sur la voyelle du mot suivant : « savant.e anglais.e » (Gardes-Tamine, 1990/1998 : 22) ? Il n'est pas possible de lever l'ambiguïté entre les deux énoncés possibles. Dans l'un, « savant » est un adjectif, lié prosodiquement à « anglais ». On parle d'un ressortissant britannique particulièrement cultivé. Dans l'autre, « savant » est un nom commun, sans liaison prosodique avec « anglais ». Il s'agit alors un chercheur britannique. On voit donc toute la fragilité de l'orthographe inclusive qui s'écarter des procédures morphologiques attendues et perturbe l'interprétation des énoncés.

L'enseignement de la lecture inclusive paraît voué à de grandes difficultés, non seulement par son postulat, mais aussi par la complexité de sa mise en œuvre. Celle-ci comme on l'a dit

précédemment, repose sur une confusion entre le genre grammatical et le sexe. Soucieuse de marquer le genre de l'auditoire, elle ne fait pas cas des situations où les individus d'un sexe sont désignés par l'opposé : « laideron, recrue, sentinelle, etc. ». Aussi l'écriture inclusive risque-t-elle d'introduire une confusion dans la prononciation de certaines finales de mots. Si la transcription de « gentil.le » renvoie bien aux formes de masculin et de féminin discriminées à l'oral ([ʒãtij]/[ʒãti]) ce ne sera pas le cas de l'adjectif « pareil(le) » dont l'orthographe en « pareil.le » ne suffira pas à laisser croire qu'il existe une autre prononciation que celle de l'usage ([parɛj]). Dans son principe, l'écriture inclusive impose de désigner les auditeurs par ordre alphabétique (les femmes et les hommes) alors même que l'adjectif qui en exprime une propriété (« les femmes et les hommes sont bon.ne.s ») se lit d'abord sous la forme courte (au masculin) puis sous sa forme longue (au féminin).

On ne voit pas ce que l'écriture inclusive, qui augmente les écarts déjà considérables entre la graphie et la phonétique en français, pourrait apporter à l'enseignement de la lecture et encore moins à l'apprentissage de la citoyenneté et de l'égalité entre les sexes.

### 2.3. Vers l'inclusion de nouvelles dénominations grammaticales

La défense de l'écriture inclusive prend sa source dans la volonté de réintroduire les catégories du sexe au sein même du discours. Ses imprécisions morphologiques précédemment décrites la rendent difficilement opératoire. Fût-elle acceptable sur le plan formel, on pourrait lui adresser deux objections encore. La première, que l'usage même d'une dénomination commune neutre reste la plus haute garantie d'une égalité dans la désignation des femmes et des hommes. La seconde, que l'on prête aux catégories grammaticales des particularités de l'être humain dont elles sont pourtant privées. De ce constat découle deux aspects que l'on voudrait évoquer ici.

Le premier relève de la dénomination. Il recouvre deux points :

- l'attribution du genre masculin et féminin relève d'une convention, dont il est difficile de justifier le fondement en synchronie ;
- lorsque l'opposition de genre couvre l'opposition de sexe, la distribution s'opère entre genre non marqué (masculin) et genre marqué (féminin) par la flexion ou la dérivation.

Le second relève de l'apprentissage. Contrairement à la formulation consacrée selon laquelle le féminin se forme sur le masculin par l'ajout d'une consonne, il serait plus simple de poser que le masculin se forme sur le féminin par la suppression de la consonne finale (« laide » *versus* « laid ») comme le soulignait déjà les travaux de Gardes (1990/1998 : 60).

Cette seconde partie dédiée aux arguments mis en avant par les académiciens aura eu pour dessein de montrer le danger d'une féminisation hasardeuse et indisciplinée de la langue française. Elle aura permis, nous l'espérons, de faire prendre conscience des mécanismes linguistiques à l'œuvre dont l'écriture inclusive, comme forme extrême de la féminisation de la langue, ne tient pas compte, tant elle ne se préoccupe que de la dimension sociale du débat. Il est clair pourtant que la force du raisonnement des académiciens ne consiste pas seulement à dresser la liste des incohérences morphologiques de cette féminisation extrême de la langue mais qu'elle s'appuie aussi sur une mise en scène particulière de son propos. Les discours de l'Académie font ainsi appel à nos sens, en jouant avec des images capables d'emporter notre adhésion à son raisonnement. On reviendra dans cette dernière partie sur le pouvoir de

l'image en particulier lorsqu'il s'agit d'incriminer l'écriture inclusive et faire ressortir à l'inverse ce que l'Académie française a d'exemplaire.

### **3. LES POUVOIRS DE PERSUASION DE SON DISCOURS**

On a insisté jusqu'à présent sur les arguments utilisés par les académiciens à la fois pour pourfendre la féminisation forcée des noms et défendre une autre vision de la langue. Pour autant l'argumentation de l'Académie française repose aussi sur des images qui s'adressent aux sens et au cœur. La première que nous convoquerons est celle de la dénaturation de la langue (dans le bloc-notes d'Edwards de 2017) et la seconde celle du greffier de la langue (dans le discours de 2019).

#### **3.1. L'Académie contre la dénaturation de la langue**

Le réquisitoire d'Edwards tient à la puissance des images convoquées pour jeter le discrédit sur l'écriture inclusive. La principale est celle de la dénaturation de la langue. Elle est remarquable autant par sa présence (elle s'intègre dans un réseau lexical riche) que par son pouvoir de cohésion (elle traverse l'ensemble du bloc-notes). L'image de la dénaturation permet ainsi d'opposer la langue naturelle qui suit son génie propre, à la langue « dénaturée », qui s'apparente au monstrueux. Cette image de la corruption opère à deux échelles, individuelle et sociétale. Au niveau individuel, elle se manifeste par des troubles du langage et une bien curieuse maladie de peau :

- la langue perd son souffle à force de contraintes, elle devient un bruit indésirable, une respiration entravée, en somme, dit Edwards, « un certain français moderne a le hoquet ». Bien pis encore, « son esprit [...] se trouve frappé d'une sorte de bégaiement cérébral » jusqu'à l'inhibition totale « un langage aphone », et « un français [...] muet ». Autrement dit, la féminisation de la langue n'est rien d'autre qu'une respiration altérée, un trouble de la parole qui condamne le locuteur de langue française à bégayer des sons inaudibles, au point qu'il n'a plus qu'à se taire. Cette perturbation des organes rend l'expression des sons défaillante. La langue elle-même dans ses aspects sonores et rythmique ne peut que pâtir des torsions qui lui sont imposées : « le corps sonore de la langue souffre de ce comportement obsessif », et « ce français décadent perd son rythme ».

- Les traces de cette pathologie que constitue la féminisation de la langue acquièrent une force d'autant plus vive, que les symptômes sont non seulement audibles de manière désagréable comme peut l'être le hoquet, mais également visibles (« ce français également défiguré atteint d'une maladie qui couvre la page d'une sorte d'eczéma », « c'est la chair même du français qui est ainsi rongée », « cette intolérable laideur »).

Aussi, à l'échelle de la société (regroupant la communauté des locuteurs francophones) la féminisation de la langue relève-t-elle :

- d'une violence exercée à l'égard du groupe (« cette langue barbare », « son vrai danger serait de briser le rythme du français ») ;
- d'une rupture du lien engageant chacun de ses membres dans une compréhension mutuelle (« une autre forme de novlangue », « l'autre recours typographique de cette glossomanie », « comment lire ce charabia ? ») ;
- d'un repli de la langue excluant le dialogue avec les autres (« une langue que l'on n'aurait plus envie de parler, ni d'écrire, et que les étrangers ne voudraient plus apprendre. »).

La diatribe d'Edwards contre l'écriture inclusive repose sur un réseau d'images d'autant plus fortes qu'elles ne laissent que peu de doute sur l'interprétation à leur donner. Rien de plus clair à cet égard que le jugement irrévocable d'Edwards au sujet de l'écriture inclusive : « Si le corps sonore de la langue souffre de ce comportement obsessionnel, une autre forme de novlangue présente un défaut encore plus inquiétant : on ne peut pas la lire à haute voix ». L'allusion à la langue inventée par Orwell (1950) constitue en soi une condamnation sans appel. L'écriture inclusive devient la forme la plus aboutie de la novlangue : inaudible et illisible, elle rend le partage de la pensée avec autrui absolument impossible.

### 3.2. L'Académie greffier de la langue

L'image du « greffier de l'usage », seulement présente dans le discours de 2019, se trouvait déjà dans certains écrits des académiciens comme l'attestent :

- la biographie de Vaugelas (Académie, 2019). Sainte-Beuve écrivait à son sujet dans les *Nouveaux Lundis* (1883-1886) : « il fut « le greffier de l'usage ». Il a passé sa vie à observer cet usage en bon lieu, à en épier, à en recueillir tous les mouvements, toutes les variations, les moindres incidents remarquables, à les coucher par écrit. C'était un véritable statisticien du langage » ;
- la séance publique annuelle des Cinq Académies du jeudi 25 octobre 1934. Hermant rappelle les fonctions de l'Académie, dont il est le délégué : « C'est alors que l'on a imaginé la subtile distinction du bon et du mauvais usage, et que l'Académie, qui un instant ne s'était flattée d'être que « le greffier de l'usage », s'est heureusement ressouvenue qu'elle avait sur lui un droit de regard, qui n'est pas ordinairement l'affaire des greffiers. » ;
- la séance publique annuelle animée par Carrère d'Encausse, secrétaire perpétuel de l'Académie, déclarant en 2006 que : « Le *Dictionnaire* de l'Académie ne pourrait remplir ce rôle de greffier de la langue - et non, précisons-le, de *conservateur* car la langue n'est pas un musée, elle est la vie - s'il était une publication de court terme ».

À la lumière de ces exemples, il reste difficile d'assigner au terme de greffier sa simple acception d'« archiviste ». L'Académie ne se contente pas de compiler les règles d'usage de la langue et la liste exhaustive de ses exceptions. Elle reste bien plus le « greffier de l'usage » parce qu'elle :

- se soucie des problèmes posés par la langue et de son bon usage éclairé par la raison (Vaugelas) ;
- statue sur la langue bien plus qu'elle n'enregistre ses transformations (Hermant) ;
- témoigne du train du monde et de la grande plasticité du langage (Carrère d'Encausse).

En ce sens, l'Académie est fondamentalement le « greffier de l'usage », non pas parce qu'elle élabore une taxinomie contraignante des règles de la langue, mais par l'ensemble des questions qu'elle pose sur la difficulté à désigner le réel. On peut tout aussi admettre justement d'Edwards qu'il se fait implicitement le « greffier » de la langue dont il :

- questionne les possibilités morphosyntaxiques ;
- rappelle l'indépendance vis-vis du réel ;
- fait éprouver la plasticité par la création d'énoncés.

C'est peut-être sur ce point qu'Edwards préfigure le mieux le discours de 2019. L'Académie et Edwards unissent ainsi leur voix pour faire de chacun des locuteurs actifs conscient du langage qui les traverse. N'éprouvons-nous pas à la lecture toute la difficulté d'articuler, de

prononcer et d'entendre des énoncés féminisés à l'excès ? La désarticulation du nom signe celle de la pensée.

Cette étude avait comme objectif, dans les limites autorisées par un choix d'emblée assumé (trois discours) de présenter le point de vue des académiciens sur une prise en compte des marques du féminin dans la langue. Si les académiciens récusent l'attribution du sexe à une fonction (2014 et 2017) et l'écriture inclusive (2019), ils s'accordent sur une féminisation partielle des noms de métiers. L'examen croisé des discours montre que l'Académie française entretient des relations de pouvoir avec la langue, dont elle tire autant sa légitimité (elle s'appuie sur les usages des locuteurs) qu'elle l'établit (elle légifère sur les usages des locuteurs). Comment dépasser ce paradoxe ?

Quelques propositions ont été apportées, au prix de certaines nuances d'un discours à l'autre :

- la féminisation des noms est conditionnée par les possibilités inscrites dans la langue elle-même dans l'ensemble des discours ;
- la connaissance de la langue justifie autant ce que l'on peut en dire (elle permet d'établir une distinction entre les formes grammaticales et agrammaticales) que ce que l'on doit en dire (elle autorise la formulation de règles d'usage) particulièrement dans les discours de 2014 et de 2019 ;
- l'écriture inclusive, entièrement dédiée à la dimension sociale du débat (ce que la langue doit dire), exclut totalement la perspective linguistique (ce que la langue peut dire) notamment dans le discours de 2017.

Le principal argument de l'Académie française consiste à définir la langue comme une instance de régulation complexe. La langue se conçoit d'abord comme un ensemble de mécanismes formels dont la méconnaissance empêche le fonctionnement. Il serait pour autant dommage de la réduire à une simple taxinomie par laquelle on désignerait le monde. À l'inverse de cette position, l'Académie française enrichit sa description de la langue par la reconnaissance de sa dimension plastique (en admettant les changements historiques et les variations sociales) dans un souci permanent d'esthétique (en se préservant des difformités du barbarisme) et d'éthique (en reconnaissant son autonomie vis-à-vis du monde). En privilégiant le langage sur la raison, parce qu'on ne peut pas se résoudre à forcer la langue, les mots exercent, à coup sûr, un indéniable pouvoir de séduction sur l'Académie française.

**BIBLIOGRAPHIE**

- ACADEMIE FRANÇAISE, Féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres, 2002, disponible sur <<http://www.academie-francaise.fr/actualites/la-feminisation-des-noms-de-metiers-et-de-fonctions>>. [Page consultée le 27 septembre 2018].
- ACADEMIE FRANÇAISE, Féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres – Mise au point de l’Académie française, 2014, disponible sur <<http://www.academie-francaise.fr/actualites/la-feminisation-des-noms-de-metiers-fonctions-grades-ou-titres-mise-au-point-de-lacademie>>. [Page consultée le 27 septembre 2018].
- ACADEMIE FRANÇAISE, Questions de langue, 2018, disponible sur <<http://www.academie-francaise.fr/questions-de-langue>>. [Page consultée le 27 septembre 2018].
- ACADEMIE FRANÇAISE, La Féminisation des noms de métiers et de fonctions, 2019, disponible sur <<http://www.academie-francaise.fr/actualites/la-feminisation-des-noms-de-metiers-et-de-fonctions>>. [Page consultée le 29 février 2019].
- ACADEMIE FRANÇAISE, FAVRE DE VAUGELAS, Claude, 2019, disponible sur <<http://www.academie-francaise.fr/les-immortels/claude-favre-de-vaugelas>>. [Page consultée le 8 mars 2019].
- AUSTIN, John Langshaw, *Quand dire c’est faire*, Paris, le Seuil, 1970. [Titre original : *How to do things with Words : The William James Lectures delivered at Harvard University in 1955*, J.O. Urmson, Oxford, 1962. Traduit de l’anglais par Gilles de Lane].
- BROGLIE DE, Gabriel, Discours de réception, 2022, disponible sur <<http://www.academie-francaise.fr/reponse-au-discours-de-reception-de-m-gabriel-de-broglie>>. [Page consultée le 8 mars 2019].
- CARRERE D’ENCAUSSE, Hélène, La langue française, langue de la modernité. Séance publique annuelle, 2006, disponible sur <<http://www.academie-francaise.fr/actualites/seance-publique-annuelle-2006>>. [Page consultée le 8 mars 2019].
- CATACH, Nina, *L’Orthographe française*, Paris, Nathan, 1995.
- DRUON, Maurice. Discours sur l’état de la langue. Séance publique annuelle, 1995, disponible sur <<http://www.academie-francaise.fr/discours-sur-letat-de-la-langue-1995-seance-publique-annuelle>>. [Page consultée le 8 mars 2019].
- DRUON, Maurice, Discours sur l’état de la langue. Séance publique annuelle, 1998, disponible sur <<http://www.academie-francaise.fr/discours-sur-letat-de-la-langue-seance-publique-annuelle-2>>. [Page consultée le 8 mars 2019].
- DRUON, Maurice, Réponse au discours de réception de M. Gabriel de Broglie, 2002, disponible sur <<http://www.academie-francaise.fr/reponse-au-discours-de-reception-de-m-gabriel-de-broglie>>. [Page consultée le 8 mars 2019].
- DUMEZIL, Georges et LEVI-STRAUSS, Claude. Féminisation des titres et des fonctions, 1984, disponible sur <<http://www.academie-francaise.fr/discours-sur-letat-de-la-langue-1984>>. [Page consultée le 27 septembre 2018].
- EDWARDS, Maurice, Aimons-nous « encore » la langue française ? Bloc-notes, 2017, disponible sur <<http://www.academie-francaise.fr/aimons-nous-encore-la-langue-francaise>>. [Page consultée le 8 mars 2019].
- GARDES-TAMINE, Joëlle, *La Grammaire, tome 2 : la syntaxe*, Paris, Armand Colin, 1990 [1998]
- GARDES-TAMINE, Joëlle, *La Rhétorique*, Paris, Armand Colin, 1996.



- HERMANT, Abel, Séance publique annuelle des Cinq Académies, 1934, disponible sur <<http://www.academie-francaise.fr/lacademie-et-la-defense-de-la-langue-francaise>>. [Page consultée le 8 mars 2019].
- HAUT CONSEIL A L'EGALITE POUR LES FEMMES ET LES HOMMES, *Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe*, 2015, disponible sur <<http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/stereotypes-et-roles-sociaux/zoom-sur/article/pour-une-communication-sans-stereotype-de-sexe-le-guide-pratique-du-haut>>. [Page consultée le 8 mars 2019].
- NORA, Pierre, Hommage prononcé en séance à l'occasion du décès de Maurice Druon, secrétaire perpétuel honoraire, 2009, disponible sur <<http://www.academie-francaise.fr/hommage-prononce-en-seance-loccasion-du-deces-de-maurice-druon-secretaire-perpetuel-honoraire>>. [Page consultée le 8 mars 2019].
- ORWELL, George, *1984*, Paris, Gallimard, 1950. [Titre original : *Nineteen Eighty-Four*, Secker and Warburg, Londres, 1949. Traduit de l'anglais par Amélie Audiberti].
- SAINTE-BEUVE, Charles-Augustin (1883-1886), *Nouveaux Lundis*, Paris, Hachette B.N.F.
- SALLENAVE, Danièle, Discours de réception, 2012, disponible sur <<http://www.academie-francaise.fr/discours-de-reception-de-daniele-sallenave>>. [Page consultée le 8 mars 2019].
- VEIL, Simone, Discours de réception, 2010, disponible sur <<http://www.academie-francaise.fr/discours-de-reception-et-reponse-de-m-jean-dormesson-1>>. [Page consultée le 8 mars 2019].